

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 47 (1949)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: Protokoll der 16. Präsidentenkonferenz : vom 22. August 1949 in Lausanne = Procès-verbal de la 16e conférence des présidents : du 22 août 1949 à Lausanne

Autor: Bachmann, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

a également réussi ces examens. Ses notes ont été communiquées au gouvernement de la principauté de Liechtenstein, auquel il appartient de délivrer un certificat.

Bern, den 8. Oktober 1949.

Berne, le 8 octobre 1949.

*Eidg. Justiz- und Polizei-Departement.
Département fédéral de justice et police.*

Protokoll der 16. Präsidentenkonferenz

vom 22. August 1949 in Lausanne

Vertreten waren neben dem Zentralvorstand sämtliche Präsidenten der Sektionen und Gruppen. Die Konferenz behandelte die Traktandenliste der diesjährigen Generalversammlung in Lausanne.

Der Jahresbericht des Präsidenten, welcher in der Augustnummer der Zeitschrift erschienen ist, wurde gutgeheißen, ebenso die Rechnung, das Budget 1949 und der Jahresbeitrag 1949.

Tagungsort 1950. Der Tagungsort 1950 kann noch nicht festgelegt werden, weil noch keine Anmeldung einer Sektion eingegangen ist. Der Zentralvorstand wird zusammen mit den Präsidenten Ort und Zeitpunkt der zweitägigen Generalversammlung festlegen.

Studienfrage. Präsident Baudet orientiert über den Stand der Studienfrage. Nach dem Kongreß wird eine Aussprache aller interessierten Kreise stattfinden.

Normalarbeitsvertrag. Der Vertragsentwurf ist immer noch bei der Eidg. Vermessungsdirektion. Anlässlich einer persönlichen Vorsprache in Bern wurde Herr Präsident Baudet von Herrn Vermessungsdirektor Härry erklärt, daß die Vermessungsdirektion im Prinzip mit dem Entwurf einverstanden sei und unmittelbar nach dem Kongreß die Frage behandeln werde.

Baudet regt die Gründung einer Pensionskasse für die privaten Vermessungsbüros an. Die Regelung der Pensionsverhältnisse in den Verwaltungen begünstige den Übertritt der besten Leute in die öffentlichen Betriebe zum Schaden der Freierwerbenden. Maderni, Hofmann, Strüby und Cavin unterstützen die Anregung und wünschen eine baldige Abklärung dieser Frage.

Standesordnung. Die Meldungen der Sektionen und Gruppen sind beim Zentralsekretariat eingetroffen. Es wird eine Liste aller Vertrauensmänner aufgestellt und den Sektionen und Mitgliedern bekanntgegeben.

Hofmann macht darauf aufmerksam, daß die von der Sektion Zürich/Schaffhausen vorgeschlagenen Vertreter in die Standeskommission noch nicht von der Sektionshauptversammlung gewählt worden sind. Die Sektion Zürich/Schaffhausen schlägt vor, die definitive Organisation der Standeskommission erst mit den Wahlen 1950 vornehmen zu wollen.

Die Präsidentenkonferenz überläßt es dem Zentralvorstand, das weitere Vorgehen festzulegen.

Tarifrevision. Der Präsident Baudet orientiert über den Stand der Verhandlungen, die im Einverständnis mit dem Zentralvorstand von der Gruppe der Freierwerbenden geführt werden.

Wahl eines Suppleanten. Kollege Etter gab seinen Rücktritt als Rechnungsrevisor. Vorgeschlagen wird Robert Stucki.

Lehrlingsausbildung. Kollege Luder orientiert über die Richtlinien. Am 13. August 1949 fand eine Aussprache zwischen dem BIGA, der Gewerbeschule Zürich, dem SVVK., der Gruppe der Freierwerbenden und den Vermessungstechnikern statt. Auf Grund dieser Aussprache wurden die alten Richtlinien umgearbeitet und den neuen Ausbildungsreglementen angepaßt. Kollege Habisreutinger, der sich sehr eingehend mit dieser Frage befaßt hat, gibt noch einige zusätzliche Erklärungen über den Einsatz im Feldbetrieb und die Führung der Tagebücher und empfiehlt Annahme der Richtlinien. P. Guibert erkundigt sich über die Lehrlingsausbildung in der welschen Schweiz und spricht für eine einheitliche, zentrale Ausbildung.

Statuten. Kollege Luder gibt bekannt, daß alle Statuten der Sektionen und Gruppen der deutschen Schweiz sowie diejenigen der Sektionen Waadt, Wallis und Tessin in Ordnung sind, die Statuten von Genf und Fribourg aber noch nicht zur Genehmigung eingereicht worden sind.

Verschiedenes. Kollege Albrecht legt dem Zentralvorstand eine schriftliche Erklärung über die Abgabe der „Mitteilungen“ vor.

Der Sekretär: *E. Bachmann.*

Procès-verbal de la 16^e Conférence des Présidents

du 22 août 1949 à Lausanne

Sont représentés, à part le comité central, toutes les sections et groupes. La conférence élabore l'ordre du jour de l'assemblée générale qui a lieu cette année à Lausanne.

Le rapport de gestion du président central publié dans le numéro du mois d'août du bulletin, ainsi que les comptes de 1948 et le budget pour 1949 ont été approuvés par les présidents.

Lieu de l'assemblée de 1950. Le lieu de l'assemblée générale de 1950 n'a pas encore pu être fixé, aucune section ne s'étant annoncée. Le comité central se mettra en relations avec l'une d'elles en vue d'organiser une session de deux jours.

Formation professionnelle. Le Président Baudet fait part à l'assemblée de l'état actuel de la question. Les pourparlers avec les instances intéressées seront repris après le Congrès.

Contrat normal de travail. Le projet de contrat normal de travail est encore en suspens auprès de la Direction fédérale des Mensurations cadastrales. Au cours d'une entrevue à Berne, M. le Directeur Härry a déclaré à M. le Président Baudet que la Direction des Mensurations était d'accord, en principe, avec le projet déposé et que la question serait traitée immédiatement après le Congrès.

Le Président Baudet propose en outre la création d'une caisse de retraite pour tous les bureaux privés. L'institution de caisses de retraite dans les administrations fait que les services cantonaux et communaux attirent les meilleures forces au détriment des entreprises privées. MM. Maderni, Hofmann, Strüby et Cavin appuient cette suggestion et demandent à ce que la question soit éclaircie sans tarder.

Code d'honneur. Les rapports des sections et groupes concernant la nomination des membres ont été remis au secrétariat central. Le comité dressera une liste des délégués proposés et il en fera part aux sections.

Hofmann rend attentif au fait que les représentants au sein de la Commission d'honneur proposés par la section de Zurich/Schaffhouse n'ont pas encore été élus par l'assemblée générale de la section. Il propose

l'organisation définitive de la Commission d'honneur à l'occasion de l'assemblée générale de 1950.

La conférence des présidents charge le comité central de s'occuper de la chose.

Révision des tarifs. Le Président Baudet fait part de l'état actuel des délibérations entreprises par le groupe des géomètres-praticiens, en accord avec le comité central.

Election d'un membre suppléant. Le collègue Etter ayant donné sa démission en tant que vérificateur des comptes, c'est Robert Stucki qui lui succède.

Formation des apprentis. Le Vice-président Luder parle des directives. Le 13 août 1949 a eu lieu un échange de vues entre le BIGA, l'Ecole artisanale de Zurich, la S.S.M.A.F., le groupe des Praticiens et les Techniciens-géomètres. Sur la base de ces délibérations, les anciennes directives furent transformées et adaptées au nouveau règlement d'enseignement professionnel. M. Habisreutinger qui s'est beaucoup occupé de la question donne encore quelques éclaircissements au sujet de l'utilisation du personnel sur le terrain et la tenue du journal. Il recommande à l'assemblée d'accepter les nouvelles directives. M. P. Guibert s'intéresse à la formation des apprentis en Suisse romande et demande un enseignement central et uniforme.

Statuts. M. Luder annonce que tous les statuts des sections et groupes de la Suisse alémanique ainsi que ceux des sections de Vaud, Valais et Tessin sont en ordre. Ceux de Genève et Fribourg n'ont pas encore été sanctionnés.

Divers. M. Albrecht présente au comité central une déclaration écrite concernant la publication des communiqués.

Le Secrétaire: *E. Bachmann.*

Procès-verbal de l'assemblée générale

du 22 août 1949 à Lausanne

1^o L'assemblée générale débute par les salutations du président central Baudet adressées à 81 membres ordinaires ainsi qu'aux représentants des autorités de Lausanne et des instances fédérales et cantonales.

L'assemblée se lève en mémoire aux membres disparus pendant l'année d'exercice écoulée: A. Beyeler, J. Baumgartner, Fr. Decaillet, Fr. Lauterburg et A. Müller.

2^o *Constitution.* Le procès-verbal est tenu par le secrétaire du comité central. M. Kuhn de Genève est désigné comme traducteur.

3^o *Le procès-verbal* de la dernière assemblée générale, le rapport annuel du président ainsi que le rapport de gestion des comptes ont été publiés dans la revue. La conférence des présidents et, en ce qui concerne la gestion des comptes, les réviseurs des comptes, recommandent le procès-verbal, le rapport annuel et le rapport de gestion des comptes à l'assemblée qui les approuve. Le budget pour 1949 est également publié dans la revue. Il est basé sur la cotisation annuelle de fr. 25.—. En considération des frais élevés qu'occasionne le Congrès international, une cotisation supplémentaire de fr. 5.— pour les membres âgés de plus de trente ans et de fr. 2.50 pour les membres de moins de trente ans est proposée. L'assemblée approuve la cotisation annuelle de fr. 25.— et